

Contre-Courant

Le magazine de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

n° 52 • Juillet 2007

Écoute!
on parle de nous!

Ça concerne
tout le monde!
et aussi le responsable qui
fait fondre le paysage!

**La qualité des eaux
de baignade : de Bray-Dunes
à Mers-les-Bains**

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS . PICARDIE



L'eau d'ici et d'ailleurs p.4

• La qualité des eaux de baignade de Bray-Dunes à Mers-les-Bains.

- Le classement 2007
- Le pavillon bleu hissé haut dans la région



L'eau à la une p.9

- A la reconquête de la qualité de l'eau de la Noye
- Quand la sécheresse menace

Au cœur de l'eau p.11

- Les apports de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques sur le financement de la politique de l'eau
- La Science à l'honneur !
- Découverte du littoral et Journée Mondiale de l'Océan



Claire comme de l'eau p.15

- Les nouvelles publications de l'agence

Citoyens de l'eau p.16

- Mobilisation citoyenne autour de l'Escaut



Contre Courant © Marque déposée
Journal d'information publié par
l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
Directeur de la publication : Alain Strébel
Directrice de la rédaction : Christine Dericq
Rédactrice en Chef : Anne Debarge
Rédaction : Assiya Hamza
Crédit photo : AEAP, Ph. Frutier Altimage,
O. Mullié Clair d'image
Cartes : Claudine Becquet (AEAP)

N° ISSN : 0997-7198 • Parution en 12 000 exemplaires
Abonnement gratuit : Agence de l'Eau Artois-Picardie
200, rue Marceline Centre Tertiaire de l'Arsenal BP 818
59508 Douai Cedex • tél. 03 27 99 90 00 • fax 03 27 99 90 15
ou sur internet www.eau-artois-picardie.fr rubrique agence de l'eau

8 juin, Journée mondiale de l'Océan



Pillés, salis, bouleversés par les activités humaines, les océans se trouvent dans une situation critique. Il faut agir vite !

Seule l'implication de tous les citoyens permettra de prendre les décisions qui s'imposent pour préserver l'avenir de la planète.

C'est grâce à l'action combinée du soleil, de l'eau et de l'air que la vie a pu se développer sur terre. Aujourd'hui ce bel équilibre est instable, c'est pourquoi l'agence de l'eau a choisi de mettre à l'honneur cette journée citoyenne en 2007.

Connaître, comprendre pour ne pas reproduire les erreurs, l'enjeu est d'intégrer l'environnement aux comportements individuels.

En partenariat avec l'Education Nationale et Nausicaa, 1000 enfants scolarisés en classes de cm1 et de cm2 ont pu suivre une visioconférence « l'eau de la source à l'océan » et participer à la semaine de découverte des particularités du littoral

de Bray-Dunes à Mers-les-Bains. Qualité retrouvée des eaux de baignade, mise en place d'un programme spécifique, respect de la nouvelle réglementation « eaux de baignade » ...

En 10 ans, la bataille pour la reconquête des eaux de baignade a été remportée, maintenant il faut consolider les résultats et relever les nouveaux défis que je vous laisse le soin de découvrir dans ce numéro de Contre-Courant consacré au littoral.

Alain Strébelle

Directeur général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie



La qualité des eaux de baignade de Bray-Dunes à Mers-les-Bains

En vingt ans, la qualité des eaux de baignade du littoral du bassin d'Artois Picardie a beaucoup changé. Depuis 1987, plus de 363 millions d'euros ont été investis, notamment pour la collecte et le traitement des eaux usées. Aujourd'hui, la reconquête de la qualité des eaux de baignade est effective sauf pour Boulogne-sur-Mer.

Chaque année, la qualité des eaux de baignade est établie à partir des résultats d'analyses des prélèvements effectués lors de la saison balnéaire précédente par les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales.

Le classement 2007 :

- 13 plages sont classées « bonne qualité »
- 28 plages sont classées en « qualité acceptable »
- Aucune n'est classée en « eau polluée momentanément » ou « en mauvaise qualité »
- La plage de Boulogne-sur-Mer (Centre Plage) et la Digue du Break à Dunkerque sont interdites

Au total, douze plages sont passées de la catégorie « bonne qualité » à celle de « qualité acceptable ». Parmi elles, figurent la plage de Fort Mahon dans la Somme. Dans le Pas de Calais, il s'agit de Oye Plage (pour deux points de mesure), Marck, Calais, Sangatte (Centre Plage), Audresselles, Ambleteuse, Wimereux, Le Portel, Saint Etienne au Mont et Cucq.

Ce palmarès en demi teinte ne signifie pas pour autant que les communes ont relâché leurs efforts. Au contraire !

La lutte contre la pollution est un véritable moteur pour le tourisme dont le bassin ne saurait se priver.

Aujourd'hui, une interdiction de baignade sur une plage réduit de 30 à 50 % l'activité économique de la commune.

L'explication est apparemment simple. Les fortes pluies de l'été 2006 ont lessivé les sols et entraîné les eaux directement à la mer. D'où un léger recul en 2007.

Une démarche d'assurance qualité

La surveillance sanitaire des eaux de baignade existe depuis 1972 pour les eaux littorales, 1979 pour les eaux intérieures.



le fort d'Ambleteuse



Ce programme, très ambitieux, géré par le Ministère de la Santé, a pour but d'assurer la protection des baigneurs. Il doit respecter des normes nationales et internationales.

La surveillance s'applique aux « zones fréquentées de façon répétitive et non occasionnelle et où la fréquentation instantanée pendant l'été peut être supérieure ou égale à dix baigneurs ». En général, il s'agit des zones où la densité moyenne de baigneurs par jour est la plus forte.

Ceci s'applique bien évidemment aux baignades aménagées du littoral mais aussi de l'intérieur : rivières, réservoirs de barrage, étangs, carrières...

Pour chaque commune, un ou plusieurs points de prélèvement représentatifs sont effectués par les DDASS en coordination avec les services communaux d'hygiène et de santé et les

laboratoires d'analyse agréés.

Ces contrôles ont lieu pendant la saison balnéaire, définie par la directive européenne de 1975, et arrêtée par les DDASS. Les périodes s'étalent du 15 juin au 15 septembre pour le littoral et du 1^{er} juillet au 31 août pour les sites d'eau douce.

Conformément à la réglementation européenne, un premier prélèvement a lieu avant le début de la saison puis pendant, à un rythme de deux contrôles par mois.

L'eau passée au crible

Pour mesurer la pollution, les laboratoires recherchent la présence d'éléments microbiologiques et physicochimiques.

Dans le premier cas, les germes recherchés sont l'*Escherichia coli*, les coliformes totaux, les streptocoques fécaux. Leur présence atteste l'existence d'une

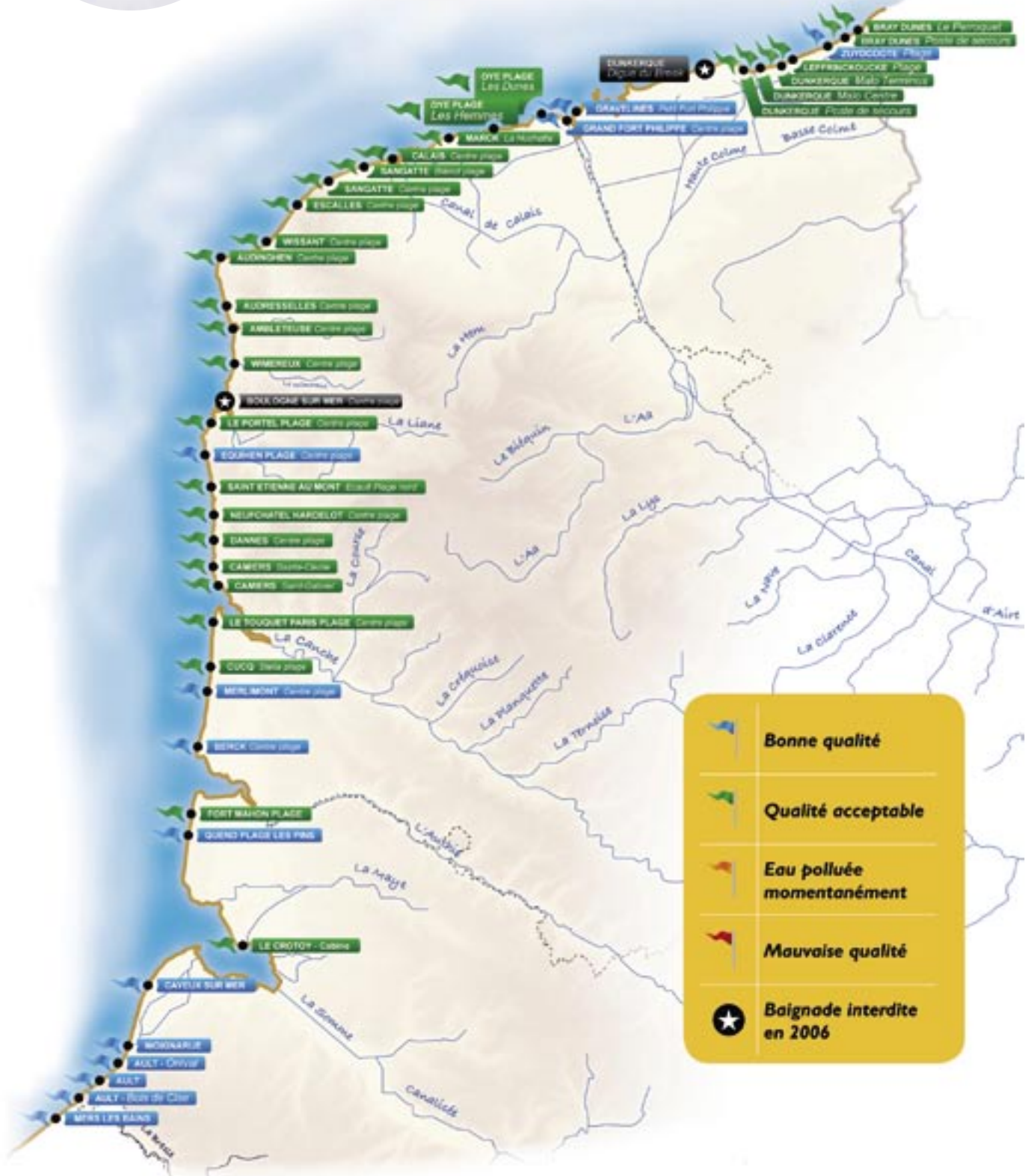
pollution fécale, dangereuse seulement si elle s'accompagne de germes pathogènes qui sont eux beaucoup plus dangereux. En ce qui concerne la pollution physico-chimique, les éléments prélevés sur le terrain sont évalués uniquement par contrôle visuel et olfactif. Les agents recherchent les mousses, les phénols, les huiles minérales, les résidus goudronneux et les matières flottantes...

Tous les résultats sont publics. Ils sont transmis aux communes concernées qui doivent les mettre à la disposition des baigneurs.

Si les seuils définis par le décret de 1981 ne sont pas respectés, le site est interdit de baignade pour le bien être des usagers.



De Bray-Dunes à Mers-les-Bains
La qualité des eaux de baignade 2007
(résultats 2006)



Source : DELISS

Une enquête sera également diligentée pour trouver l'origine de la pollution.

Une nouvelle réglementation européenne plus contraignante

La directive européenne 2006/7/CE du 15 février 2006 va progressivement moderniser le cadre réglementaire actuel. Applicable en 2008, elle prévoit un changement dans le mode de classement et de gestion des eaux de baignade.

Malheureusement, son impact sur les plages du littoral Artois-Picardie risque d'être plus mitigé. Les plages de classe B seront ainsi scindées en deux catégories : « bonne qualité » et « qualité suffisante ».

La nouvelle directive impose également que le contrôle des eaux de baignade soit réalisé à l'issue de chaque saison balnéaire sur la base de tous les prélèvements de l'année mais aussi au cours des trois saisons balnéaires précédentes.

Enfin, les acteurs locaux pourront désormais s'impliquer activement dans la gestion des baignades.

Ils seront chargés de définir le « profil de plage » avec toutes les caractéristiques physiques,

environnementales et sanitaires. Cet outil permettra de gérer de manière préventive, les contaminations éventuelles du site de baignade.



Pour en savoir plus :
<http://baignades.sante.gouv.fr>

Le pavillon bleu hissé haut dans la région

Cette année, encore plus que les précédentes, le Nord-Pas-de-Calais voit la vie en bleu ! De nouveaux pavillons bleus viennent en effet s'ajouter à un palmarès déjà florissant.

Cette saison, les communes de Quend et de Mers-les-Bains dans la Somme, le port de plaisance d'Etaples-sur-Mer dans le Pas-de-Calais, et les ports du grand large de Dunkerque, d'Armentières sont une fois de plus récompensés.

Le port Etaples-sur-Mer s'illustre particulièrement puisqu'il est primé pour la dixième année consécutive.

Deux communes font également une entrée remarquée. Celle d'Equihen-Plage dans le Pas-de-Calais a été saluée pour l'ensemble de ses plages et Gravelines dans le Nord avec la plage de Petit-Fort-Philippe.

Au total, 87 communes et 252 plages ont été primées en France en 2007.

Un écolabel très recherché

En France, ce prestigieux label est décerné depuis 1985 par l'Office Français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe.

Développé en 1987 à l'échelle européenne puis mondiale en 2001, ce programme rassemble aujourd'hui





Cette démarche vise à créer un label «Energie durable» et d'en faire la référence auprès du grand public et des communes.

Plus qu'une simple prise de conscience, il permettra à terme de sensibiliser tout un chacun à ses responsabilités en matière d'économies d'énergie, de consommation et d'efficacité.

Les collectivités ayant une politique énergétique tournée vers le développement durable ont donc de beaux jours devant elles.

36 pays du monde entier. Son but est de promouvoir le développement durable sur les zones côtières.

Pour obtenir cet écolabel, les communes candidates doivent impérativement répondre à des critères d'excellence en matière de qualité de l'eau, protection de l'environnement, gestion des déchets et sensibilisation du public.

Tous les lauréats sont donc récompensés parce qu'ils tiennent compte de l'environnement dans leurs politiques touristiques et économiques.

Gage de qualité, c'est aussi une formidable carte de visite pour le tourisme. De nombreux pays européens, particulièrement au Nord, utilisent en partie ce critère pour choisir leur destination de vacances.

Du nouveau en 2008

Afin d'être encore plus à la pointe du développement durable, le programme associé à la société TIRU intégrera dès l'an prochain un critère «Energie» aux collectivités locales.



Le plateau d'Oye

Pour en savoir plus : www.pavillonbleu.org

A la reconquête de la qualité de l'eau de la Noye

Avec 280 000 m³ produits chaque année, le captage de Jumel dans la vallée de la Noye est une source vitale d'alimentation en eau pour trois communes. 3397 habitants dépendent entièrement d'elle. Victime d'une pollution par les nitrates, le Syndicat de l'Eau a décidé, avec l'aide technique et financière de l'Agence Artois-Picardie de lancer un programme d'actions pour reconquérir la qualité de l'eau. Aujourd'hui, grâce à l'implication des agriculteurs, le pari est en passe d'être tenu.

Tout a commencé en 1999

Le vice-président du Syndicat, Hubert Van Goethem, lui-même agriculteur, a impulsé ce projet de lutte contre la pollution des eaux souterraines pour une durée de six ans. Son ambition était de réduire les risques de contamination par les nitrates et les produits phytosanitaires. Malgré les difficultés à déterminer les besoins en azote, tant les reliquats azotés étaient peu parlants par endroits, le vice président ne s'est pas découragé. Au contraire !

Quatre agriculteurs se sont impliqués dans cette démarche de développement durable. Sur une surface totale de 66 ha, ils ont consciencieusement appliqué les actions proposées.



Pour réduire les risques de pollution par les nitrates, la première mesure a consisté à raisonner la fertilisation azotée. Deux mesures de reliquats azotés ont été réalisées par an et par parcelle. Les agriculteurs concernés ont également reçu des conseils en fertilisation, celle-ci a d'ailleurs été ajustée en cours de végétation. Enfin, les parties prenantes ont dû implanter des cultures intermédiaires, pièges à nitrates (CIPAN). En ce qui concerne les produits phytosanitaires, les agriculteurs ont été abonnés à une messagerie d'avertissement et ont reçu de nombreux conseils.

Le tout dans le dialogue. Des réunions annuelles ont été instaurées afin de permettre à tous les acteurs de débattre des problèmes techniques et d'opérer les ajustements nécessaires.

Aujourd'hui, grâce à la motivation des exploitants agricoles, l'assolement est concerté. Concernant la qualité de l'eau, les premiers résultats sont encourageants. Reste à poursuivre les efforts.

Quand la sécheresse menace...

C'est un phénomène exceptionnel. Jamais depuis 1945, un mois d'avril n'avait été aussi chaud et aussi sec dans le Nord Pas de Calais. Avec une pluviométrie proche de zéro et des températures largement au dessus des normales de saison, tous les ingrédients semblaient réunis pour annoncer une sécheresse sans précédent. Pourtant, si le débit des cours d'eau est en nette baisse à l'est du bassin, le niveau des nappes souterraines se rapproche de la normale.

Avec en moyenne moins de cinq millimètres de pluie cumulée sur le mois d'avril, jamais le bassin Artois Picardie n'a connu un mois d'avril aussi sec. Pour Lille, c'est d'ailleurs un record historique. A la station de Lille Lesquin, il n'a pas plu pendant 30 jours consécutifs, ce qui n'était pas arrivé depuis son ouverture en 1945. Cependant, depuis le 1^{er} octobre 2006, le cumul des pluies reste à un niveau proche de la normale. « En fait, nous avons une sécheresse dite de surface. Elle est très gênante pour l'activité agricole et peut-être pour les jardiniers amateurs », explique Alain Strébelles, directeur général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Malgré les records de chaleur et de température d'avril 2007, il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter.

Pourtant, les agriculteurs n'ont pas tardé à voir les premiers effets de la météo sur leurs cultures. Les rendements des champs de betteraves par exemple, s'annoncent d'ores et déjà plus faibles. Certains ont dû arroser leurs cultures en

utilisant les ressources des nappes phréatiques, rechargées grâce aux pluies de cet hiver. Mais, contrairement aux autres régions françaises, aucune restriction d'eau n'a été mise en place.

Les cours d'eau en baisse...

En avril, les débits moyens mensuels ont nettement baissé dans l'est du bassin. C'est le cas du Wimereux, fleuve côtier du Boulonnais ; de la Marque ; de la Rhonelle, affluent de l'Escaut ; ou encore de l'Helpe Mineure, affluent de la Sambre.

Ces débits moyens mensuels restent supérieurs à ceux de l'année 2006, sauf pour la Liane, fleuve côtier boulonnais et l'Helpe Mineure.

...mais la recharge se poursuit

A la fin du mois d'avril, le niveau des nappes se rapprochait des normales à l'exception du Cambrésis et du Santerre. Dans l'Avesnois, suite au manque de pluies, les niveaux ont légèrement baissé.

Source : Diren NPDC - Avril 2007



Les apports de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques sur le financement de la politique de l'eau

Le 5 juin 2007, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie organisait dans le cadre du salon Environord une conférence professionnelle sur le thème « Les apports de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ». Autour du directeur général de l'agence de l'eau, Alain Strébelle, de nombreux invités, parmi lesquels Jean-Pierre Rideau représentant le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, ont évoqué les changements apportés par la LEMA.



Promulguée le 30 décembre 2006, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques modernise le dispositif juridique de la gestion de l'eau. Jusqu'alors la politique française de l'eau était définie par les lois du 16 décembre 1964, instaurant le système des agences de l'eau et celle de 1992 qui fit naître les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

A terme, ce cadre législatif doit permettre d'atteindre les objectifs « de bon état de toutes les eaux d'ici 2015 », fixés par la Directive Cadre Eau. Il doit également améliorer les conditions d'accès à l'eau pour tous et apporter plus de transparence au fonctionnement du service public de l'eau et de l'assainissement. Enfin, la LEMA a pour but de rénover l'organisation de la pêche en eau douce.

Bien entendu, ces objectifs ne pourront être atteints que si le financement de la politique de l'eau est à la hauteur. Pour aller dans ce sens, la LEMA a prévu des dispositions dans ses articles 83 et 84. Les fondements et les modalités de calcul des redevances, instaurées par la loi du 16 décembre 1964, ont été révisés et de nouvelles redevances ont été créées.

Les agences pourront continuer à les percevoir auprès des personnes publiques et privées au titre de la prévention ou de la réparation des dommages à l'environnement.

Des redevances révisées...

La redevance de pollution domestique et assimilés aussi appelée contre valeur, sera désormais perçue auprès de toutes les communes. Auparavant, seules celles de plus de 400 habitants y étaient assujetties. Son mode de collecte reste identique. Elle continuera d'apparaître sur la facture d'eau potable. Elle sera calculée sur une assiette composée du volume d'eau facturé et des volumes prélevés sur les autres sources que le réseau de distribution.

Pour éviter de voir son montant exploser,

la LEMA a fixé un taux plafond de 0,5€/m³ pour les nouvelles communes redevables.

Il sera appliqué de façon progressive aux communes non redevables (20 % la première année, 40 % la deuxième, 60 % la troisième, 80 % la quatrième et 100 % la cinquième).

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte sera acquittée par les habitants raccordés au réseau d'assainissement. Elle sera calculée sur la base des volumes pris en compte pour le calcul de la redevance d'assainissement dans la limite de 0,3€/m³.

Les communes qui étaient jusque là exemptes de ces redevances peuvent se rassurer. Elles ne verront les tarifs s'appliquer que très progressivement. Les établissements industriels et assimilés, les exploitations agricoles, devront payer des redevances au titre de la « pollution de l'eau » et de la « modernisation des réseaux de collecte ». Pour les personnes, assujetties à la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique, dont les activités entraînent des rejets d'eaux usées dans un réseau public de collecte, la redevance pour modernisation

des réseaux de collecte s'appliquera également. Son taux plafond est fixé à 0,15 €/m³.

Enfin, le taux plafond de **la redevance de prélèvement** variera selon le type d'usage, domestique, industriel, irrigation...

...d'autres créées

- la redevance pour stockage d'eau en période d'étiage
- la redevance pour obstacle sur les cours d'eau
- la redevance pour protection

du milieu aquatique. Elle sera perçue auprès des fédérations et des associations de pêches.

- la redevance pour pollutions diffuses. Les distributeurs de produits phytosanitaires devront s'en acquitter selon la classe des produits. Le taux plafond sera de 1,2 € par kilogramme pour les substances dangereuses pour l'environnement ; 0,5 € pour les substances dangereuses minérales et 3 € par kilogramme pour les substances toxiques.

Afin de tenir compte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et de l'entrée en vigueur de la LEMA, le dispositif de zonage instauré par la loi du 16 décembre 1964 a été réexaminé dans le cadre du 9^{ème} programme d'interventions de l'agence de l'eau. L'objectif de ce dispositif est d'instaurer plus d'égalité entre les usagers domestiques mais aussi d'intégrer progressivement les communes de plus de 400 habitants.

La science à l'honneur !

Chaque année depuis 1976, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie organise en partenariat avec l'Education Nationale, des actions afin de sensibiliser les plus jeunes au problème de l'eau et du développement durable. Cette année, un concours intitulé « météorologie et climatologie » a été lancé pour les collégiens de l'académie de Lille. Le 30 mai 2007, Alain Strébelle a récompensé les 50 lauréats de cette édition.

Comment appelle-t-on une zone de haute pression : dépression, anticyclone ou cyclone ?

Quel philosophe a rédigé en 350 avant JC un traité sur « l'étude des éléments de l'air » : Aristote, Démocrite ou Thalès ? Pas évident de répondre à ces quarante questions surtout lorsqu'on est en 5^{ème} !

Pourtant, 283 collégiens ont relevé le défi et 50 ont remporté une station météo.

Tous ont travaillé d'arrache pied. Certains ont même consacré un week-end entier à surfer sur Internet pour se documenter. Pari gagné donc pour les organisateurs car le but n'était pas de faire un parcours sans faute mais plutôt d'inciter ces élèves à faire des recherches sur le climat et la météorologie.



Et pourquoi pas de susciter des vocations.

« Notre volonté est de développer toutes actions de promotion des sciences afin de sensibiliser les élèves de collège à emprunter d'avantage les voies scientifiques et technologiques », a expliqué Stéphane Vincec, inspecteur d'académie et chargé de

Concours pour une vocation

L'idée de lancer des concours avec l'Education Nationale n'est pas nouvelle. Elle est née en 1999 avec l'Eclipse de Soleil, complète dans la région. Le succès fut immédiat. Depuis cette date, les challenges se multiplient sur des thématiques scientifiques et écologiques : « l'eau et les métiers de l'eau », « la météorologie et les métiers de la météorologie », « protégeons notre environnement »...

En 31 ans de partenariat, les initiatives, parfois très ludiques, ont aussi été nombreuses :

- En 1992, le conte musical « Joe le Crapaud et la Goutte d'eau » a été créé
- En 1999, conception de la première valise intitulée « les cours de l'Eau »
- En 2002, signature de la charte « l'écocitoyen de l'eau » qui fonde les bases du parlement des jeunes pour l'eau.... La liste est loin d'être exhaustive.

mission à la promotion des filières scientifiques et techniques lors de la remise des prix. Depuis les années 80, ces filières sont de plus en plus boudées par les lycéens alors même qu'en terme d'emploi l'avenir s'annonce plutôt brillant.

La valise pédagogique actualisée

Cette cérémonie fut l'occasion de présenter la 2^{ème} édition de la valise pédagogique « les cours d'eau ». Neuf ans après le succès de la première valise,

l'agence a décidé d'actualiser cet outil pédagogique. Le contenu a été entièrement mis à jour par un groupe de professeurs afin de respecter les programmes de l'Education Nationale.

A l'intérieur, les professeurs de Sciences et Vie de la Terre, de Géographie, de Physique les centres de documentation, y trouveront un kit d'expériences afin de mesurer la dureté de l'eau, son PH, la présence de nitrates, des fiches thématiques et de travaux pratiques, une vidéo présentant de façon ludique l'eau et la vie,

le cycle de l'eau, la protection de l'eau et un Cd-Rom.

Dès la prochaine rentrée scolaire, la valise sera diffusée auprès des Centres de documentation des 563 collèges privés et publics du bassin Artois Picardie.



Découverte du littoral et Journée Mondiale de l'Océan

Depuis 20 ans, la reconquête des eaux de baignade du littoral est un enjeu fort pour l'agence de l'eau. Pour collecter et traiter les eaux usées, elle a investi 150 millions sur les 363 millions engagés par les collectivités. De quoi mettre en valeur toute la richesse de la côte où plages, estuaires et littoral industriel se succèdent avec harmonie.

Une côte de plages et d'estuaires

Entre le Boulonnais et au sud, la falaise d'Ault, la côte est sableuse et bordée de dunes. Seuls les estuaires de la Canche, de l'Authie et de la Somme vien-



Wimereux : la pointe aux oies

nent couper ce relief très érodé. Bordée par la mer du Nord et la Manche, réputée pour ses deux grandes falaises, Le Cap Blanc Nez et le Cap Gris Nez, la Côte d'Opale déroule 120 km de plages, de dunes et de falaises entre Calais et Berck-sur-Mer. Outre les petits villages de pêche comme Audresselles et Wissant, la côte vit essentiellement du tourisme. De nombreuses stations balnéaires y sont implantées depuis plus d'un siècle : Boulogne, Berck, Le Touquet, Cayeux et Mers-les-Bains.

La protection du littoral est donc essentielle pour garantir aux nombreux visiteurs une sécurité sanitaire satisfaisante.

Baie de Somme et Baie d'Authie

La Baie de Somme est le plus grand estuaire du nord de la France ; elle tient son nom de la rivière « La Somme ». C'est un milieu naturel riche (marais, dunes, estran...) où l'on y trouve de nombreuses activités : élevage, pêche, chasse au gibier d'eau, tourisme de nature. Le Parc Ornithologique du Marquenterre est un site d'observation privilégié en particulier pour les oiseaux migrateurs.

La Baie d'Authie est un vaste marécage marin que la mer recouvre aux grandes marées. Elle offre à ses visiteurs une multitude de promenades dans une



nature préservée. Les oiseaux migrateurs s'y arrêtent pour se nourrir durant leurs longs voyages. On y pratique la pêche aux coques réglementée et surveillée.

Le littoral portuaire

Sur une centaine de kilomètres de côte, se nichent les plus importants ports industriels français. Avec ses 200 000 habitants, Dunkerque est le premier port de marchandises. Le quart de l'acier français y est produit. Premier port français de voyageurs, Calais est aussi le premier port européen pour les échanges avec la Grande-Bretagne.

Fin 2006, il a d'ailleurs franchi le cap symbolique des 40 millions de tonnes de fret sur la ligne Calais-Douvres, confirmant ainsi la progression régulière du trafic des marchandises diverses observée depuis plusieurs années. Quant à Boulogne-sur-Mer, 1^{er} port de pêche français, c'est aussi un des premiers centres européens de transformation et de commercialisation des produits de la mer.

Une fête réussie !

Océan Atlantique, Océan Pacifique, Océan Indien, Océan Arctique, Océan Austral, les océans constituent un lien entre les pays aux climats très différents : des déserts glacés aux récifs coralliens.....

Chaque année dans le monde entier, le 8 juin est l'occasion de rappeler combien l'Océan Mondial compte pour la planète.

Le réseau mondial de l'océan a proposé à chacun de contribuer à préserver l'Océan, de mieux le connaître et de mieux gérer les ressources pour l'avenir des générations futures. C'est dans ce cadre que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie en partenariat avec Nausicaa a proposé une visioconférence sur le thème : L'eau, de la source à l'océan.



Partie prenante de cette opération de sensibilisation, Nausicaa le centre national de la mer, a accueilli un plateau d'experts qui ont répondu en direct aux questions posées par 4 enfants présents sur les sites récepteurs d'Amiens, Lille,

Villeneuve d'Ascq et Douai. Près de 1000 enfants scolarisés en classes de CM1, CM2 ont pu participer à cette visioconférence ; 4 classes ont présenté le fruit de leur travail sur le thème de l'eau sous forme de 4 mini reportages. Ces projets pédagogiques ont été menés avec beaucoup d'assiduité et d'implication tout au long de l'année. Du 11 au 15 juin, pour parfaire cette approche « théorique », un programme de découverte a été mis en place par l'agence de l'eau. Il a permis à tous les participants de compléter et de mettre en pratique leur savoir et de découvrir les richesses et les particularités de notre littoral. Au programme, Rallye nature sur le platier d'Oye, visites guidées de la Baie de Somme, découverte du marais Audomarois, des dunes flamandes et des falaises du cap gris nez et blanc nez.



Les zones humides : comment intervenir en leur faveur dans le bassin Artois-Picardie ?

Dans le cadre de son 9^{ème} programme d'interventions, 2007-2012, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie s'est engagée sur la protection, la restauration et la gestion durable des zones humides.

Ce document a pour objectif d'aider les maîtres d'ouvrage potentiels à monter leur projet dans le respect de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 et de la délibération 06-A-132 du conseil d'administration de l'agence de l'eau du 8 décembre 2006 relative à la « restauration et gestion des milieux aquatiques ». Il donne aussi les grandes lignes des actions possibles et éligibles au titre de la politique en faveur des zones humides.

La qualité des eaux de baignade 2007

Réalisée dans le cadre de la journée mondiale de l'océan du 8 juin, cette plaquette présente la carte de qualité des eaux de baignade du littoral artois-picardie de Bray-Dunes à Mers-les-Bains. Conçue à partir des prélèvements effectués par les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales pendant l'été 2006, elle nous propose également de faire connaissance, à travers des commentaires et des illustrations ludiques, avec les curiosités et les richesses de l'océan.

Elle permettra aux plus jeunes de se familiariser avec les termes : réchauffement climatique, développement durable....



Un programme ambitieux pour préserver l'avenir de notre littoral

Le littoral fait également partie des thèmes phares du 9^{ème} programme d'interventions de l'agence. Le Comité de Bassin artois-picardie a bâti un programme « littoral » qui répond à la fois aux objectifs ambitieux de la Directive Cadre sur l'Eau et aux aspirations légitimes des usagers du bassin artois-picardie. Cette plaquette fait un état des lieux des efforts réalisés sur le littoral artois-picardie depuis une vingtaine d'années et présente les actions mises en place en faveur de la reconquête de la qualité des eaux de baignade pour les cinq années à venir.

Les 1^{ères} rencontres internationales de l'Escaut

Ce DVD retrace les temps forts des 1^{ères} rencontres internationales de l'Escaut qui ont eu lieu le 22 mars 2006 dans le cadre de la Journée Mondiale de l'Eau. Cette journée fut un moment privilégié pour les jeunes parlementaires Belges, Néerlandais et Français qui ont pu raisonner et agir à l'échelle du District Escaut en exprimant les problématiques rencontrées sur chaque territoire et identifier les principes de partenariats entre les différents parlements.



Ces publications sont disponibles gratuitement auprès du service documentation de l'agence.

Mobilisation citoyenne autour de l'Escaut

Le 23 mai 2007, les jeunes parlementaires pour l'eau se sont mobilisés autour de l'Escaut. Ils ont décidé de réaliser un parcours non motorisé afin de sensibiliser les populations des communes de Condé sur l'Escaut et de Hergnies à la préservation de ce fleuve franco-belge de 430 kilomètres.

Cette ballade agrémentée d'un jeu de piste pour découvrir la faune, la flore, la culture, l'économie et la géographie de l'Escaut était organisée par les jeunes parlementaires pour l'eau du bassin Artois-Picardie en coopération avec leurs homologues belges.

L'objectif de l'agence est de créer un parlement des Jeunes Citoyens de l'Escaut dès que les voisins belges et néerlandais seront prêts.

Ensemble, les élèves des collèges et des lycées Thérèse d'Avila de Lille, Jean Moulin de Wallers, ceux de St Michel de Roubaix, Jean Vilar de Angres, Jean Rostand de le Cateau Cambrésis, Etouvie d'Amiens et Jules Ferry de Conty ont réalisé des avancées significatives. Depuis la création du parlement en novembre 2003, des résolutions ont été transmises au Comité de Bassin artois-picardie et des contacts pris au niveau européen.

Déjà de nombreux engagements

En 2004, le jeune parlement a proposé au Conseil général du Nord ses recommandations :

économiser l'eau à la fois au collège et à la maison, limiter les coûts et la pollution, pour devenir de véritables écocitoyens.

L'année suivante, ils se sont investis dans la première consultation du public organisée dans le cadre de la Directive Cadre Eau.

Localisé sur le district international de l'Escaut, le Parlement des jeunes pour l'eau a très vite repoussé les frontières de son action. Ainsi en 2006, il organisait les Premières Rencontres Internationales de l'Escaut à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau. Cette manifestation a rassemblé près d'une centaine de jeunes français et belges, aux sources de l'Escaut. Mais les initiatives vers l'international ne s'arrêtent pas là. Afin de participer au réseau européen, quatre membres du parlement ont assisté en octobre 2006 aux 7^{èmes} rencontres du Parlement des jeunes européens pour l'Eau en Moldavie.

Grâce aux nombreux échanges et réflexions suscités par cette rencontre, la délégation française a pris conscience de l'importance de son engagement.

Toujours dans cette perspective d'enrichissement et d'échange, les jeunes ont décidé d'ouvrir leur instance aux lycées.

Le programme sera adapté aux programmes scolaires mais surtout à chacun : centré sur la connaissance de l'eau pour les plus jeunes et sur la concertation et la démocratie participative pour les plus âgés.

Apprendre, se concerter, décider, s'exprimer... Tous les éléments sont réunis pour faire de ces jeunes des citoyens engagés et responsables.

